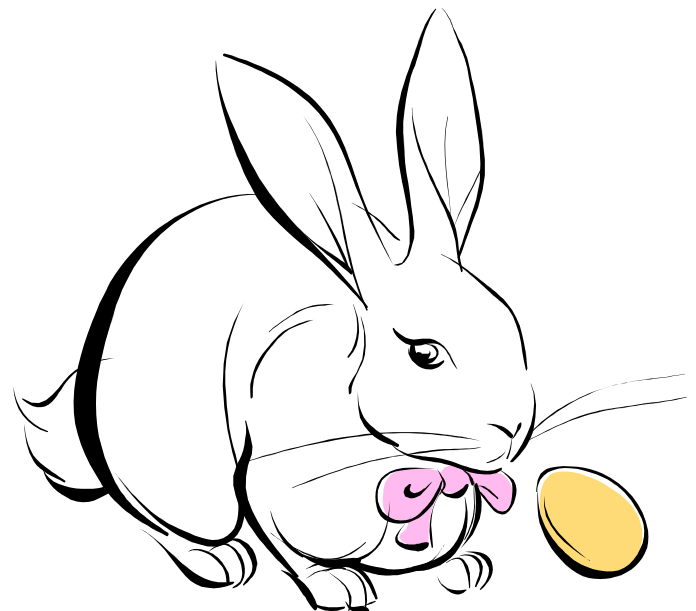


N°49

Mars 2011

# LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON



## ***Merci Stéphane Pharisa, Conseiller communal***

Petit, tu as usé le fond de tes pantalons à Estavannens, le village de ta maman. Ta jeunesse passée à Bulle, tu as fondé une belle famille et sur les hauts de ton village chéri, tu es revenu.

Tout de suite, tu t'es intégré à la vie associative de ce village et tu as été élu au Conseil communal en 2003. C'est le dicastère des écoles qui t'a été confié et tu as largement contribué à mettre en place l'informatique pour les enfants.

Tu as mis tes compétences précieuses et donné de ton temps pour mettre en place et en fonction l'informatique dans les classes.

Lors de la fusion des communes, tu as brigué un nouveau mandat et tu as poursuivi dans le domaine que tu connaissais déjà bien, les écoles et la petite enfance.

Sans jamais te plaindre, tu as assumé ton mandat pour la commune et les associations diverses, bien que la maladie te tourmentait et te tenaillait.

Le 27 janvier dernier, tu t'en es remis aux mains du Créateur et tu as quitté cette vie terrestre, comme tu l'as vécue ; difficilement, en te battant, mais sans autre bruit.

Du fond de notre coeur, nous te disons Merci pour ce que tu as consacré à la communauté, à la vie de ton village, à celle de la nouvelle commune. Tu as apporté ta pierre à l'édifice de la vie associative.

Nous garderons des souvenirs émus de toi, de ta simplicité, de ta générosité, de ton charisme, de ta grande gentillesse et de ta joie de vivre et nous sommes fiers d'avoir partagé, avec amitié, un bout de chemin avec toi.

A Dieu !

# ***Impôts 2011***

Vous avez récemment rempli votre déclaration fiscale pour l'année 2010.

Selon les barèmes et calculs figurant aux pages 49, 50, 51 et 53 des instructions générales du Service cantonal des contributions à Fribourg, vous avez la faculté de calculer le total des impôts dus, tant à la commune qu'au canton.

Il vous appartient alors, pour éviter la facturation d'intérêts compensatoires, d'adapter l'éventuel montant manquant sur les acomptes 2010 en utilisant le bulletin vierge « acompte volontaire ».

Votre versement est à effectuer jusqu'au 30 avril 2011.

D'autre part, la facturation des acomptes impôts 2011 va intervenir dans le courant du mois de mai 2011.

Les contribuables qui ont vu leur situation se modifier de façon importante en 2010, ou en ce début d'année 2011, soit :

- début d'activité lucrative (fin d'apprentissage ou d'études)
- changement d'état civil
- changement important du taux d'occupation

voudront bien nous faire parvenir dans les meilleurs délais, une copie de leur déclaration 2010 (revenus et fortune) pour nous permettre de calculer des acomptes 2011 au plus juste.

Notre caissier communal reste à votre disposition pour tout complément d'information.

# ***Contrôle des habitants***

- ***Devoirs des bailleurs ou des logeurs***

La loi sur le contrôle des habitants précise que les bailleurs doivent annoncer les changements de locataires, en particulier pour les personnes de nationalité étrangères.

En résumé, les propriétaires qui louent des logements doivent annoncer les changements de locataire à la commune, de manière à ce que le Contrôle des habitants puisse être tenu à jour.

- ***Lorsqu'on s'établit dans une commune, que fait-on ?***

Selon l'article 4 de la loi sur le contrôle des habitants, la personne qui s'établit dans une commune doit s'annoncer dans les 14 jours qui suivent son arrivée. Elle se présentera au bureau communal pour y déposer son acte d'origine.

Les personnes de nationalité étrangère doivent annoncer leur changement d'adresse à la Préfecture de la Gruyère, et elles se présenteront également au bureau communal afin de s'enregistrer.

---

## ***Attestations pour séjours d'enfants à l'étranger***

En période de vacances en particulier, il arrive fréquemment que des enfants se rendent à l'étranger en compagnie de proches, sans leurs parents. Dans ces cas, les adultes qui prennent en charge ces enfants sont bien avisés de se procurer une autorisation des détenteurs de l'autorité parentale, afin d'éviter des problèmes au passage des frontières.

**Il est nécessaire de faire confirmer auprès du contrôle des habitants** de la commune, de manière officielle, que **les indications contenues dans l'autorisation** parentale sont conformes à la réalité.

# Pièces d'identité

## Passeports

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, les passeports suisses sont à commander au Service de la population et des migrants, Route d'Englisberg 9-11 à Granges-Paccot.

Le nouveau passeport coûtera,

pour un adulte dès 18 ans : CHF 145.00 pour une validité de 10 ans

pour un enfant : CHF 65.00 pour une validité de 5 ans

- les anciens passeports restent valables jusqu'à leur échéance.

## Cartes d'identité

Les cartes d'identité sont à commander au bureau communal.

Les prix de la carte d'identité demeurent inchangés, soit :

- Pour un adulte dès 18 ans : CHF 70.00 pour une validité de 10 ans
- Pour un enfant : CHF 35.00 pour une validité de 5 ans.

Par contre, en cas de commande simultanée d'une carte d'identité et d'un passeport, c'est au service des migrants à Granges-Paccot qu'il faudra se rendre.

La commande d'une carte d'identité et d'un passeport coûtera :

- Pour un adulte : CHF 158.00 pour une validité de 10 ans
- Pour un enfant : CHF 78.00 pour une validité de 5 ans.

Les pièces d'identité se paient au comptant, à la commande.

L'administration communale reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.



# ***Constructions – Rénovations de bâtiments***

Il y a lieu, par ces quelques lignes, de vous rappeler quelques principes à respecter lors de constructions, rénovations ou modifications mineures de bâtiments :

La commune a la compétence pour délivrer des autorisations de construire pour des objets de minime importance selon la liste ci-dessous :

- Garage individuel pour voiture
- Remise, couvert, rucher, poulailler, clapier, chenil, cabane de jardin, pergola, véranda, jardin d'hiver, tambour d'entrée, modification mineure de façade et de toiture, portail, mur de clôture, piscine, etc...
- Panneaux solaires jusqu'à une surface de 50 m<sup>2</sup>.

Si besoin est, le Conseil communal soumettra, aux services concernés, le dossier de construction pour préavis.

Sont soumis à autorisation du Conseil communal, sans mise à l'enquête :

- Les rénovations de façades, de toitures et des éléments d'architecture tels que balcons, volets, etc... Afin que le Conseil communal puisse se prononcer, il y a lieu de déposer un échantillon représentatif des teintes.

Le préavis de la Commission des biens culturels reste réservé pour des bâtiments protégés.

Nous attirons également votre attention sur le fait qu'aucun aménagement ne doit être réalisé aux abords directs des cours d'eau. En effet la loi prévoit des espaces à maintenir libres pour les cours d'eau. Par conséquent, il y a lieu de se renseigner avec soin avant d'entreprendre une quelconque réalisation.

## ***Ecole d'Estavannens***

Les travaux liés à l'agrandissement de l'école d'Estavannens ont débuté le 7 mars dernier. Le chantier est installé et l'entreprise a débuté le terrassement de cet agrandissement. Il s'agira de construire une paroi clouée pour assurer la stabilité du terrain qui est constitué de terre glaise. Une étude géologique a donné toutes les directives en ce sens.

Certains travaux de démontage sur le bâtiment existant ont aussi été réalisés.

Dès la rentrée prochaine, la classe de M. André Masset sera transférée à Grandvillard ou à Villars-sous-Mont.

Dès maintenant, nous devons faire appel à la tolérance des habitants du voisinage qui devront supporter les nuisances des travaux. Nous remercions aussi tous les usagers des routes pour leur patience car un tel chantier va forcément provoquer un trafic plus important et plus bruyant dans les rues du village.

Le bus scolaire prend déjà les enfants en charge à deux endroits différents :

- devant la fontaine à la Rue du Village d'Enhaut
- au carrefour de la Route de la Poya - Route de la Scie

Nous recommandons en effet la prudence aux abords de l'école, en raison de ce trafic densifié.

---

## ***Conseil communal de Bas-Intyamou***

Le renouvellement général des Conseils communaux a eu lieu le 20 mars dernier. Pour notre commune, une liste d'entente avait été déposée. Ont été élus au premier tour :

- M. Claudio Derada, Villars-sous-Mont
- M. Edgar Eggen, Villars-sous-Mont
- M. Manuel Francey, Estavannens
- M. Bernard Grangier, Enney
- M. Roland Kaeser, Enney
- Mme Anne-Marie Seydoux, Estavannens
- M. Jérôme Vallélian, Enney

Le Conseil communal se constituera le 16 avril prochain, après l'assermentation officielle. Dans l'intervalle, le futur Conseil communal vous remercie de la confiance que vous lui témoignez par votre vote.

## ***Environnement***

Nous vous rappelons que la loi sur la protection de l'air, ainsi que l'ordonnance fédérale en la matière interdisent strictement d'incinérer des déchets en plein air.

**Vos cheminées, chaudières, barbecues,  
tonneaux et autres ne sont pas  
non plus des incinérateurs !!!**

Afin de ne pas incommoder votre voisinage avec des émissions de fumées, nous vous recommandons vivement de respecter cette interdiction.

---

### ***Décharges sauvages***

Lors d'une inspection dans la commune, les services de l'Etat ont constaté que différents déchets ont été déversés dans des endroits plutôt retirés de la commune, le long des champs, des forêts ou de cours d'eau. Il s'agit de vieux foin, de déchets de crèches, de pierres et de béton.

Nous devons rappeler à notre population que ces décharges sauvages sont totalement illicites et que les auteurs de ces dépôts sont punissables d'une amende, ceci au sens de la loi sur la gestion des déchets (art. 12 et 35) et au sens de la loi sur les forêts et protection contre les catastrophes naturelles (art. 33)

**Pensons à la protection de notre paysage,  
de nos cours d'eau et de nos forêts  
pour laisser une nature propre à nos enfants !**



# **Déchetteries**

**Horaires d'été**  
**Dès le 1<sup>er</sup> avril 2011**

## **Enney (pour les habitants d'Enney) :**

Le mercredi de 17.30 h. à 19.00 h.  
Le samedi de 10.00 h. à 11.30 h.

## **Grandvillard (pour les habitants de Villars-sous-Mont et d'Estavannens) :**

Le mardi de 17.30 h. à 19.30 h.  
Le jeudi de 17.30 h. à 19.30 h.  
Le samedi de 10.00 h. à 12.00 h.



---

## ***Avis aux détenteurs de chien***

### ***Propreté et sécurité sur les voies et places publiques***

Nous nous recommandons auprès des détenteurs de chiens pour qu'ils ramassent les crottes de leur fidèle compagnon à quatre pattes. La commune a installé à cet effet à plusieurs endroits très prisés pour la promenade, des poubelles « Robidog » avec des sachets en suffisance.

Cela permet de garder la voie publique propre et agréable pour tous les usagers.

Nous comptons aussi sur le bon sens des maîtres pour que leur chien soit attaché ou rappelé lorsqu'il croise des passants, de manière à ne pas les importuner ou les effrayer.

***Ne dit-on pas que la liberté de chacun s'arrête là où celle des autres commence ?***

***Un grand Merci.***



## Inauguration du nouveau local du feu

Soucieux de protéger et servir encore plus efficacement la population, le corps de sapeurs pompiers intercommunal de Bas-Intyamon a centralisé ses locaux à Grandvillard. Le bâtiment existant a fait l'objet d'un agrandissement dans le but d'offrir des conditions de formation et d'engagement optimales.

**Pour marquer la fin des travaux, nous avons le plaisir de vous inviter à l'inauguration qui aura lieu le**

**samedi 14 mai 2011 de 9h30 à 11h30**

**Au programme :**

- **Portes ouvertes et visite des infrastructures**
- **Présentation du matériel et des activités**
- **Démonstrations** (ça va fumer, ça va chauffer ! Mais en toute sécurité bien sûr !)
- **Activités pour les sapeurs en herbe** (« intervention » et diplôme à la clé !)
- **Verre de l'amitié**

**Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreuses et nombreux !**

*Votre sécurité notre passion.*

---

**Coup**



**de chapeau à**

Madame Madeleine Monnerat, domiciliée à Villars-sous-Mont, qui a franchi le 12 février 2011 le cap de son nonantième anniversaire.

Toute la communauté se joint au Conseil communal pour féliciter cette dame et pour lui souhaiter plein de bonnes choses, particulièrement la santé, ce bien si précieux, afin qu'elle puisse cheminer encore de nombreuses années parmi nous.

---

## **Animation du 3<sup>ème</sup> âge**

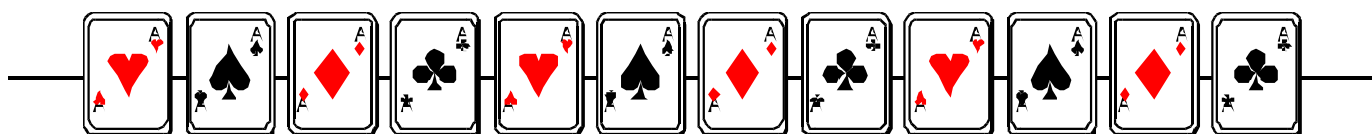
Madame Marie-Louise Caille, co-animatrice des jeudis après-midis de cartes et de jeux, a décidé de passer la main pour cette activité d'animation. Nous la remercions pour sa gentillesse, sa bonne humeur et sa disponibilité.

**Aussi, pour compléter l'équipe des bénévoles, nous recherchons une personne motivée et dynamique pour collaborer avec la dame en place pour l'animation des personnes du 3<sup>ème</sup> âge.**

**Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter une des deux dames ci-dessous.**

**Merci de votre engagement auprès des plus anciens.**

- Mme Marie-Louise Caille (☎ 026 921 19 83) et
- Mme Christine Wicky Théraulaz (☎ 026 921 10 74)



## **Société de tir Bas-Intyamou**

La société de tir Bas-Intyamou vous informe qu'elle loue sa buvette pour vos diverses fêtes et anniversaires. La période de location se situe entre la mi-mars et la mi-novembre. Les infrastructures mises à disposition sont la buvette (maximum 50 personnes), les WC ainsi que les places de parc attenantes. La vaisselle est également mise à disposition. Le prix de la location se monte à Frs. 200.-.

Pour vos futures réservations veuillez vous adresser à Marc Jaquet au

**079/617.29.68**

---

# TIRS OBLIGATOIRES 2011

## - AVIS -

Nous informons les hommes astreints au service, dès l'école de recrue et jusqu'à la classe 1977, des villages d'Enney, Estavannens, Grandvillard et Villars-sous-Mont, que les tirs obligatoires auront lieu au stand situé sur la commune de Grandvillard, aux dates suivantes :

Samedi	9 avril 2011	de 13.30 h. à 16.30 h.
Dimanche	10 avril 2011	de 09.00 h. à 11.00 h.
Samedi	27 août 2011	de 13.30 h. à 16.30 h.

### Attention :

- *fermeture du bureau (pour la remise des feuilles) 30 min. avant la fin des tirs*
- *chaque tireur apportera avec lui ses livrets de performance et de service, ses PAMIR ainsi que les adresses autocollantes reçues par la poste.*

### Remarques :

- les militaires licenciés de l'armée en 2011 ne sont plus astreints au tir cette année-là (licenciement en 2011 : 1977, ainsi que 1978 à 1981 au cas où les obligations militaires ont été remplies)
- le militaire qui désire garder son arme doit effectuer au moins 2 programmes fédéraux (tirs obligatoires ou tirs en campagne) durant les 3 dernières années, ceux-ci doivent être inscrits dans les livrets de performances.
- Le Tir en Campagne 2011 aura lieu les 27 – 28 et 29 mai 2011 au Stand de Sauthaux (La Tour – Le Pâquier)

\*\*\*\*\*

## Calendrier intersociété – Enney

DATE		SOCIETE	MANIFESTATION
<b>MARS</b>			
20.03.2011		MUSIQUE	Loto des cadets à Enney
27.03.2011		FC HAUTE-GRUYERE	Loto juniors à Pringy
<b>AVRIL</b>			
08.04.2011	et 09.04.2011	MUSIQUE	Concert à Albeuve
09.04.2011	et 10.04.2011	TIR	Tir obligatoire
11.04.2011		POMPIER	Cours officiers
14.04.2011		POMPIER	Cours de cadres général
15.04.2011	et 16.04.2011	MUSIQUE	Concert des tambours à Gruyères
16.04.2011	au 22.04.11yc	AUBERGE	Vacances
18.04.2011		POMPIER	Compagnie, ex. no 1 à 19h45 à Grandvillard
27.04.2011	au 30.04.2011	JEUNESSE	Chants du 1er mai
<b>MAI</b>			
03.05.2011		POMPIER	Compagnie, ex. no 2 à 19h45 à Grandvillard
14.05.2011		POMPIER	Inauguration du local du feu à Grandvillard
27.05.2011	au 29.05.2011	TIR	Tir en campagne
<b>JUIN</b>			
10.06.2011	au 12.06.2011	MUSIQUE	Fête cantonale des jeunes musiciens, Montbovon
17.06.2011		MUSIQUE	Concert au village d'Enney
<b>JUILLET</b>			
08.07.2011	au 10.07.2011	FC HAUTE-GRUYERE	10ème anniverssaire
09.07.2011		TIR	Tir cantonal d'Uri
17.07.2011		CHANT	Messe chantée à la chapelle des Clés
22.07.2011	et 23.07.2011	JEUNESSE	Tournoi sur savon, 4ème édition
<b>AOUT</b>			
06.08.2011	au 15.08.11yc	AUBERGE	Vacances annuelles
<b>SEPTEMBRE</b>			
02.09.2011	et 03.09.2011	TIR	Tir de clôture
09.09.2011	au 11.09.2011	MUSIQUE	Sortie à Paris
08.09.2011		POMPIER	Cours de cadres général
12.09.2011		POMPIER	Cours officiers
17.09.2011		SKI & SNOWBOARD CLUB	Open-Bike
21.09.2011		POMPIER	Compagnie, ex. no 3 à 19h45 à Grandvillard
26.09.2011		POMPIER	Compagnie, ex. no 4 à 19h45 à Grandvillard

## ***Le coin des fanfares***

### **Concerts**

<i>Vendredi 8 avril 2011 à 20h15</i> <i>Samedi 9 avril 2011 à 20h15</i>	Concerts annuels de la Société de Musique l'Amicale-Vudalla d'Albeuve et d'Enney à la grande salle d'Albeuve.
<i>Samedi 9 avril 2011 à 20h15</i>	Concert annuel de la Lyre de Broc et de l'Harmonie Paroissiale d'Estavannens à l'Hôtel de Ville de Broc.
<i>Samedi 4 juin 2011</i>	Concert d'été de La Lyre de Broc et de l'Harmonie Paroissiale d'Estavannens, à Estavannens
<i>Vendredi 17 juin 2011</i>	Concert d'été de l'Amicale-Vudalla à Enney.

---

## ***Bibliothèque régionale de l'Intyamou***

Les travaux de rénovation sont maintenant terminés et la Bibliothèque régionale a retrouvé ses locaux à Albeuve depuis le 11 mars dernier.

Vous retrouverez toute l'équipe des hôtesse selon les heures d'ouverture suivantes :

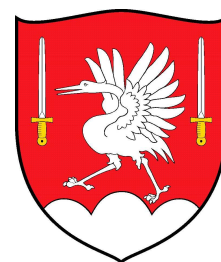
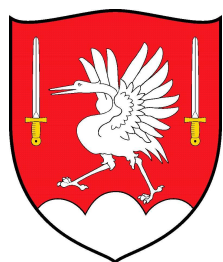
Lundi	16.00 h.	18.00 h.
Mercredi	14.30 h.	16.30 h.
Vendredi	18.30 h.	20.30 h.



La Bibliothèque régionale de l'Intyamou est une bibliothèque de lecture publique. Son fond est composé de documentaires, de romans et de bandes dessinées pour enfants, jeunes et adultes. Il comprend également quelques périodiques. Soyez toutes et tous les bienvenus dans le tout nouveau décor !




LE CONSEIL COMMUNAL  
SOUHAITE À  
TOUTES ET TOUS DE  
BELLES FÊTES PASCALES  
ET UN MAGNIFIQUE PRINTEMPS  
ENSOLEILLÉ.





## HORAIRE

### DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamou Route du Tôt 1 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		<a href="http://www.bas-intyamou.ch">www.bas-intyamou.ch</a>
E-Mail		<a href="mailto:commune@bas-intyamou.ch">commune@bas-intyamou.ch</a>

### HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

**Le bureau communal sera fermé les jours suivants :**  
**Pâques : Jeudi 22 avril à 17.00 h au mardi 26 avril à 08.30 h**  
**Ascension : Jeudi 2 juin et vendredi 3 juin 2011**  
**Pentecôte : Lundi 13 juin 2011**  
**Fête-Dieu : Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2011**